

GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL
ET DE SERVICES
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**Le Sigeif
fait jouer la concurrence
au bénéfice
de 600 collectivités
et établissements publics**

GROUPEMENT
DE COMMANDES **GAZ**
et efficacité énergétique

Sigeif

Contact :

Guillaume Champvillard
01 44 13 93 09 - 06 16 97 90 49
groupelement-de-commandes@sigeif.fr

64 BIS, RUE DE MONCEAU. 75008 PARIS. TÉL. 01 44 13 92 44. www.sigeif.fr

Qu'est-ce que le Sigeif ?

Le Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France) est la plus ancienne expression de l'intercommunalité. Il organise depuis 1904 le service public de la distribution du gaz et, depuis 1994, celui de l'électricité. Les réseaux par lesquels ces deux énergies sont distribuées aux clients finals relèvent, en effet, de la propriété des communes qui, en France, se sont généralement regroupées sous l'égide de syndicats afin d'en assurer la gestion.

Ce service public étant classiquement géré selon le système de la concession, le Sigeif a donc, pour le compte de ses communes, confié à GrDF et ERDF la gestion des réseaux. Il est ainsi le garant du service public concédé à ces deux concessionnaires. Le territoire du Sigeif s'étend actuellement sur 184 communes pour la distribution publique de gaz (5,4 millions d'habitants), dont 63 pour celle de l'électricité.

Le processus européen d'ouverture à la concurrence n'a pas remis en cause les prérogatives des collectivités territoriales dans la distribution de l'énergie. Il a cependant conduit le Sigeif à mettre en place un groupement de commandes.

Qu'est-ce que l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie ?

Les consommateurs d'électricité et de gaz naturel ont toujours effectué leurs achats sous le régime du monopole de fourniture. Historiquement, ils n'ont donc jamais eu à choisir leurs fournisseurs, ni à définir le contenu de la relation contractuelle, ni à négocier les tarifs auxquels l'énergie leur était facturée, l'ensemble de ces éléments étant fixés par les pouvoirs publics et encadrés par les textes.

Sous l'impulsion des directives européennes prônant l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, ce cadre d'achat atypique connaît de profondes mutations et va ainsi confronter l'ensemble des consommateurs, et singulièrement les personnes soumises au droit de la commande publique, à des questions inédites à plus d'un titre.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, tous les consommateurs professionnels d'électricité et de gaz naturel (y compris les administrations) sont ainsi devenus des clients dits "éligibles". Jusqu'à une période récente, très peu d'acheteurs publics avaient cependant mis en œuvre cette faculté de résilier leurs contrats avec les fournisseurs historiques (EDF ou GDF Suez) pour souscrire une offre de marché.

Aujourd'hui, ces contrats historiques vont cependant devenir caducs puisque, afin de se conformer au droit européen, le Gouvernement s'est engagé à supprimer le bénéfice de la plupart des tarifs réglementés de vente pour les consommateurs professionnels d'électricité et de gaz naturel.

L'ouverture à la concurrence soumet donc la fourniture d'énergie au droit commun, obligeant ainsi l'acheteur public à rédiger un cahier des charges, avec, le cas échéant, une clause de révision de prix, à organiser une procédure de mise en concurrence, à choisir la meilleure offre, etc.

La mise en concurrence est-elle obligatoire pour le gaz ? Est-elle une opportunité ?

Par rapport au marché de l'électricité, l'ouverture à la concurrence du marché gazier se singularise sur plusieurs volets.

D'un point de vue légal, les échéances sont différentes. En électricité, la suppression des tarifs réglementés de vente a été fixée à janvier 2016 pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (tarifs dits jaunes et verts).

En gaz, en revanche, la mise en concurrence est d'ores et déjà une obligation.

Pour un nouveau site dont la consommation excède 30 MWh/an, les acheteurs doivent, depuis 2007, souscrire un contrat en offre de marché et ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés de vente.

Pour les sites existants, les contrats aux tarifs réglementés sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015 pour tous les sites consommant plus de 200 MWh/an et, en 2016, pour la quasi-totalité du patrimoine (à l'exception des plus petits sites consommant moins de 30 MWh/an).

D'un point de vue économique, par ailleurs, on assiste au développement d'offres compétitives de la part des fournisseurs gaziers, notamment grâce à des conditions d'approvisionnement avantageuses sur le marché, phénomène nettement moins observable en électricité, du fait du parc français de production nucléaire et hydraulique.

Il en résulte que le regroupement d'acheteurs auquel procède le Sigeif sur le territoire emblématique de l'Île-de-France est de nature à susciter une réelle dynamique concurrentielle.

L'appel d'offres lancé pour couvrir la période 2014-2016 a ainsi concerné près de 600 acheteurs et porté sur un volume de consommation de 3 TWh. Il fait du groupe-ment du Sigeif l'un des tout premiers au niveau national, mobilisant la quasi-totalité des fournisseurs autorisés par arrêté ministériel à vendre du gaz aux clients revêtus d'une mission d'intérêt général. Les marchés attribués en 2014 ont fait apparaître des gains de plus de 20% par rapport aux tarifs réglementés.

En tout état de cause, la mise en concurrence n'a aucun effet sur la qualité de l'énergie livrée ou la continuité de son approvisionnement puisque, quel que soit le fournisseur d'électricité ou de gaz, ces missions de service public relèvent de la responsabilité des gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Quel est l'intérêt de regrouper ses achats de gaz naturel ?

Dans le nouveau paysage énergétique, et face à des opérateurs de marché structurés, les consommateurs ne disposant pas de ressources humaines et techniques suffisantes, ou ne représentant pas un volume suffisamment important, peuvent éprouver des difficultés à faire jouer la concurrence.

C'est la raison pour laquelle le Sigeif a, dès 2004, constitué en Île-de-France un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services d'efficacité énergétique, concomitamment avec le groupement que le Sipperec coordonne pour l'achat d'électricité.

L'expérience acquise par le Sigeif, en tant que coordonnateur de groupement, est de nature à sécuriser une procédure d'achat relativement complexe et qui suppose une très grande réactivité de l'acheteur afin de saisir les meilleures opportunités de prix sur les marchés. Une telle mutualisation, par les économies d'échelle entraînées, diminue de surcroît les coûts d'une mise en concurrence. En dehors de l'Île-de-France, on assiste d'ailleurs au développement de nombreux achats groupés d'énergie permettant aux consommateurs de ne pas se trouver démunis.

Pour autant, cette rationalisation de l'achat ne doit pas conduire à une massification, synonyme, au final, de nivellement au détriment des acheteurs. À cet égard, le Sigeif prend en compte la grande diversité des membres composant son groupement ainsi que le positionnement propre aux différents fournisseurs face à un appel d'offres groupé d'une telle envergure. L'allotissement et la grille de prix permettent ainsi aux fournisseurs d'optimiser leurs réponses et à chaque membre de payer le juste prix, en fonction des volumes consommés ou du profil de consommation de chaque site.

Comment fonctionne le groupement de commandes ?

Un groupement de commandes est un dispositif prévu par le Code des marchés publics permettant à des personnes publiques et privées de mutualiser leurs achats.

Les membres formalisent leur adhésion par une décision prise selon leurs règles internes (par exemple, une délibération de l'assemblée pour une collectivité) et désignent le SigEIF comme coordonnateur afin de mettre en œuvre, pour leur compte, une procédure d'achat de gaz naturel.

Le SigEIF procède dans ce cadre au recensement des besoins des membres, à la rédaction du cahier des charges, aux formalités de publicité, à l'analyse et à la sélection des offres, à la transmission des marchés, au contrôle de légalité ainsi qu'à leur notification aux attributaires. La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse, tant au regard de la valeur économique que de la valeur technique, est effectuée par une commission composée d'élus, avec la participation de personnalités qualifiées issues des membres du groupement de commandes.

L'exercice des missions de coordonnateur est exclusif de toute rémunération, mais une participation financière des membres est prévue afin d'indemniser les frais afférents au fonctionnement du groupement supportés par le SigEIF.

Une fois les marchés signés et notifiés par le SigEIF, les membres en reçoivent les pièces et sont ensuite chargés d'en assurer l'exécution selon des modalités très souples. Le SigEIF continue de leur apporter une assistance pendant toute la durée des marchés et pour toute question technique ou administrative.

Les membres conservent, comme auparavant, une relation directe avec leur fournisseur ainsi que la liberté, en fonction de leur besoin, d'ajouter ou de retirer des sites de consommation (construction d'un bâtiment, démolition, changement d'énergie, etc.) pendant toute la durée du marché, classiquement fixée à deux années. En application du cahier des charges établi par le SigEIF, aucun engagement de consommation, ni minimum ni maximum, ne pèse sur les sites des membres.

Qui peut adhérer au groupement de commandes ?

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes du Sigeif sont conformes aux possibilités prévues par le Code des marchés publics.

Le groupement est donc ouvert aux entités publiques comme les collectivités territoriales, les établissements publics locaux ou nationaux, y compris à caractère industriel et commercial, ou encore les services de l'État. Des personnes morales de droit privé peuvent également adhérer au groupement de commandes, à l'image des organismes privés d'habitation à loyer modéré ou des établissements d'enseignement constitués sous forme associative.

Dès lors qu'elles achètent du gaz naturel pour répondre à leurs besoins, ces entités peuvent adhérer au groupement du Sigeif.

La dimension géographique de groupement de commandes du Sigeif suppose simplement que le siège de ces acheteurs ou leurs sites de consommation soient situés en région Île-de-France.

Quand faut-il adhérer ?

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment.

Les règles de la commande publique relatives à l'évaluation préalable des besoins conduisent cependant à ne pas modifier la composition d'un groupement après le lancement de l'appel d'offres. Il importe donc que l'ensemble des membres ait valablement adhéré au jour du lancement de chaque appel d'offres.

À tout moment, un acheteur de gaz peut donc prendre la décision de rejoindre ce groupement, mais il bénéficiera des marchés passés ultérieurement à son adhésion.

C'est, entre autres, la raison pour laquelle la durée des marchés du Sigeif est limitée à deux années. Dans l'intervalle, cependant, le Sigeif met à la disposition de tout nouvel adhérent au groupement un modèle de cahier des charges et l'accompagne, de sorte qu'il puisse souscrire une offre de marché adaptée à sa situation individuelle, en attendant la prochaine consultation.

Destiné à satisfaire les besoins récurrents de ses membres, le groupement du SigEIF a été constitué pour une durée indéterminée. Une fois l'adhésion au groupement formalisée, le membre profitera donc de tous les futurs marchés passés par le groupement de commandes, sauf, bien évidemment, s'il décide d'en sortir par une décision contraire qui prendra effet à l'échéance des marchés en cours.

La participation au groupement du SigEIF n'entraîne évidemment pas l'adhésion au SigEIF en tant qu'établissement public de coopération intercommunale. Elle n'emporte donc aucun transfert de compétence et est ouverte aux collectivités, quelle que soit par ailleurs leur appartenance à d'autres structures (EPCI, communautés d'agglomération, etc.).

Les membres sont-ils associés à la stratégie d'achat ?

Le groupement de commandes que le SigEIF coordonne depuis 2004 demeure un outil de dimension territoriale, offrant à l'ensemble de ses membres la possibilité d'être directement associés aux consultations organisées.

Lors de la phase de recensement des besoins, chaque membre est ainsi personnellement invité à exprimer ses particularités (contrats d'ores et déjà en offre de marché, contrats d'exploitation intégrant le poste P1, évolution prévisible de son patrimoine, etc.).

Parallèlement, et afin d'éviter toute standardisation, des groupes de travail sont mis en place par le SigEIF au sein desquels les représentants des membres intéressés peuvent prendre part à la rédaction du cahier des charges et discuter des grandes options retenues (durée du marché, clause d'indexation du prix, définition des services associés à la fourniture, notamment en matière de gestion de l'énergie et de facturation, etc.).

Lors de la sélection des offres remises par les candidats, le SigEIF adjoint régulièrement à sa commission d'appel d'offres des représentants de différents membres du groupement de commandes qui, en application du Code des marchés publics, peuvent participer aux travaux avec voix consultative.

Enfin, les membres du groupement de commandes sont invités à des réunions d'information systématiquement organisées avant le lancement de l'appel d'offres et au lendemain de la conclusion des marchés afin d'en présenter les attributaires.

D'autres services liés au suivi des consommations énergétiques sont-ils inclus ?

Les membres du groupement bénéficient d'un accès privilégié à leurs données de consommation énergétique permettant, notamment, un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et annuels. Ce service est aujourd'hui proposé en partenariat avec le Sipperec, à l'origine de l'outil de suivi dont bénéficient les membres du groupement qu'il coordonne.

Par ailleurs, pour les plus gros sites de consommation, les membres du groupement du SigEIF ont accès à leurs données de consommation issues des relevés journaliers afin d'assurer un pilotage précis des installations (suivi des consignes de chauffage, contrôle du fonctionnement de l'installation, comparaison des consommations par famille de bâtiments, etc.).

Et pour les économies d'énergie, quels sont les services fournis ?

Les nouvelles problématiques liées aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et, plus largement, du développement durable ouvrent aujourd'hui de nouveaux champs d'intervention aux syndicats d'énergie.

C'est la raison pour laquelle le SigEIF a systématiquement accompagné ses appels d'offres de fourniture de gaz naturel d'une consultation dont l'objet est de permettre de bénéficier d'une expertise au meilleur prix qui viendra soutenir chaque membre dans sa politique énergétique, en appui de ses propres services.

Passés sous la forme de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum, les deux lots comportent toute une gamme de prestations auxquelles les membres du groupement peuvent avoir recours, en fonction de l'apparition de leurs besoins.

Un marché porte sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'optimiser le patrimoine bâti existant ; un second, concernant les bâtiments neufs ou en rénovation lourde, a vocation à renforcer l'expertise de la maîtrise d'ouvrage dans son dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour s'assurer de la réelle prise en compte des objectifs de performance énergétique.

Les caractéristiques du groupement 2014-2016

Le groupement coordonné par le SigEIF représente à ce jour un volume de consommation de 3 TWh/an et est composé de près de 600 adhérents, totalisant 6800 points de livraison :

- > 206 communes (4,9 millions d'habitants).
- > 29 bailleurs sociaux.
- > 64 établissements de santé.
- > Le conseil régional d'Île-de-France pour 350 lycées.
- > 216 établissements publics d'enseignement.
- > Les conseils généraux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise pour leurs bâtiments.
- > Le conseil général des Yvelines pour ses bâtiments et ses 80 collèges.
- > 24 communautés d'agglomération ou de communes.
- > 40 autres structures (la FNCCR, la Femis, Eau de Paris, des CCAS, des SDIS...).

Le calendrier du prochain appel d'offres

- > Courant 2015 : réunions des groupes de travail destinés à recueillir les besoins des membres et à faire évoluer les cahiers des charges.
- > Novembre 2015 : clôture des adhésions des nouveaux membres.
- > Décembre 2015 : publication de l'avis d'appel public à la concurrence.
- > Mars 2016 : procédure de sélection des offres et d'attribution des marchés.
- > 1^{er} juillet 2016 : début de la période de fourniture de gaz pour une durée de deux ans.

Les 600 membres du groupement de commandes au 1^{er} janvier 2015

Bailleurs sociaux (29)

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Ermont Habitat
Essonne Habitat
Joinville-le-Pont Habitat
Logement français
Logement francilien
Logjal-OPH
Marne et Chantereine Habitat
Meaux Habitat
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy-Habitat
OPH de Bourg-la-Reine
OPH de Drancy
OPH de Malakoff
OPH Montreuillois
OPH de Puteaux
OPH de Romainville
OPH Seine-Ouest Habitat
OPH de Vincennes
OPH 77 Seine-et-Marne
SA HLM Coopération et Famille
Saint-Ouen Habitat public
Valophis-Sarépa
Valophis Habitat - OPH Val-de-Marne
Valophis La Chaumière IDF

CCAS (16)

Chilly-Mazarin
Courbevoie
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Levallois-Perret

Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine

Établissements publics d'enseignement (216)

Alain Fournier, Clamart
Alain Fournier, Orsay
Albert Camus, Bois-Colombes
Albert Camus, Brunoy
Albert Camus, La Ferté-Alais
Albert Camus, La Norville
Albert Camus, Le Plessis-Trévisé
Albert Camus, Ris-Orangis
Albert Schweitzer, Créteil
Alexandre Fleming, Orsay
Alfred de Vigny, Courbevoie
Alfred Weiler, Montgeron
Alphonse Daudet, Draveil
André Doucet, Nanterre
André Dunoyer de Segonzac,
Boussy-Saint-Antoine
André Malraux, Asnières-sur-Seine
André Maurois, Épinay-sur-Orge
André Maurois, Neuilly-sur-Seine
Anne Frank, Antony
Auguste Renoir, Asnières-sur-Seine
Bartholdi, Boulogne-Billancourt
Bel Air, Meudon
Bellevue, Crosne

Blaise Pascal, Villemoisson-sur-Orge	Francine Fromond, Fresnes
Camille Claudel, Saint-Pierre-du-Perray	François Furet, Antony
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire	François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
César Franck, Palaiseau	François Rabelais, Vitry-sur-Seine
Chantemerle, Corbeil-Essonnes	François Truffaut, Asnières-sur-Seine
Charles de Montesquieu, Évry	Françoise Giroud, Vincennes
Charles Péguy, Bondoufle	Gay-Lussac, Colombes
Charles Péguy, Morsang-sur-Orge	George Sand, Châtillon
Charles Péguy, Palaiseau	Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Claude-Nicolas Ledoux, Plessis-Robinson	Georges Pompidou, Courbevoie
Clément Guyard, Créteil	Georges Pompidou, Montgeron
Condorcet, Dourdan	Georges Pompidou, Villeneuve-la-Garenne
Daniel Féry, Limeil-Brévannes	Georges Seurat, Courbevoie
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine	Germaine Tillion, Lardy
Danton, Levallois-Perret	Gounod, Saint-Cloud
De Guinette, Étampes	Guillaume Bude, Yerres
De la Paix, Issy-les-Moulineaux	Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
De Sèvres, Sèvres	Guy Môquet, Villejuif
Delattre, Le Perreux-sur-Marne	Haut Mesnil, Montrouge
Denis Diderot, Massy	Henri Barbusse, Alfortville
Des Champs-Philippe, La Garenne-Colombes	Henri Barbusse, Bagneux
Descartes, Antony	Henri Bergson, Garches
Du Centre Aimé Césaire, Villejuif	Henri Matisse, Issy-les-Moulineaux
Du Fort, Sucy-en-Brie	Henri Sellier, Suresnes
Du Parc, Sucy-en-Brie	Henri Wallon, Malakoff
Du Pont de Bois, Saint-Chéron	Henri Wallon, Vigneux-sur-Seine
Dulcie September, Arcueil	Hubert Robert, Méréville
Edmond Nocard, Saint-Maurice	Jacqueline Auriol, Boulogne-Billancourt
Édouard Manet, Villeneuve-la-Garenne	Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Édouard Vaillant, Gennevilliers	Jean Jaurès, Levallois-Perret
Émile Auvray, Dourdan	Jean Lurçat, Ris-Orangis
Émile Verhaeren, Saint-Cloud	Jean Lurçat, Villejuif
Émile Zola, Igny	Jean Macé, Sainte-Geneviève-des-Bois
Émile Zola, Suresnes	Jean Macé, Suresnes
Eugène Delacroix, Draveil	Jean Mermoz, Bois-Colombes
Évariste Galois, Bourg-la-Reine	Jean Mermoz, Savigny-sur-Orge
Évariste Galois, Nanterre	Jean Monnet, Briis-sous-Forges
Ferdinand Buisson, Juvisy-sur-Orge	Jean Moulin, Chaville
Fernande Flagon, Valenton	Jean Moulin, La Norville
	Jean Moulin, La Queue-en-Brie

Jean Moulin, Saint-Michel-sur-Orge	Les Gâtines, Savigny-sur-Orge
Jean Moulin, Verrières-le-Buisson	Les Goussons, Gif-sur-Yvette
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre	Les Martinets, Rueil-Malmaison
Jean Perrin, Nanterre	Les Ormeaux, Fontenay-aux-Roses
Jean-Perrin, Vitry-sur-Seine	Les Petits Ponts, Clamart
Jean Renoir, Boulogne-Billancourt	Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Jean Rostand, Milly-la-Forêt	Les Sablons, Viry-Châtillon
Jean Vilar, Grigny	Les Vallées, La Garenne-Colombes
Jean Zay, Morsang-sur-Orge	Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Jean-Baptiste Clément, Colombes	Louis Pasteur, Brunoy
Jean-Étienne Guettard, Étampes	Louis Pasteur, Gennevilliers
Joliot Curie, Bagneux	Louis Pasteur, Longjumeau
Joseph Bara, Palaiseau	Louise Michel, Corbeil-Essonnes
Jules Ferry, Sainte-Geneviève-des-Bois	Louise Weiss, Nozay
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine	Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Jules Verne, Rueil-Malmaison	Lycée Émilie du Châtelet, Serris
Jules Verne, Villebon-sur-Yvette	Maison Blanche, Clamart
Juliette Adam, Gif-sur-Yvette	Marcel Pagnol, Rueil-Malmaison
L'Ermitage, Soisy-sur-Seine	Marguerite Duras, Colombes
La Fontaine aux Bergers, Ollainville	Marie Curie, Étampes
La Fontaine du Roy, Ville-d'Avray	Michel Vignaud, Limours
La Fontaine, Antony	Michel Vignaud, Morangis
La Guinette, Villecresnes	Michel-Richard Delalande, Athis-Mons
La Guyonnerie, Bures-sur-Yvette	Molière, Chennevières-sur-Marne
La Malmaison, Rueil-Malmaison	Molière, Ivry-sur-Seine
Lakanal, Colombes	Moulin Joly, Colombes
Lakanal, Vitry-sur-Seine	Mozart, Athis-Mons
La Tuilerie, Saint-Germain-lès-Corbeil	Nicolas Boileau, Saint-Michel-sur-Orge
Le Parc de Villeroy, Mennecy	Olivier de Serres, Viry-Châtillon
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés	Olympe de Gouges, Champcueil
Le Roussay, Étrechy	Pablo Neruda, Brétigny-sur-Orge
Le Village, Évry	Pablo Picasso, Saulx-les-Chartreux
Léonard de Vinci, Châtenay-Malabry	Paparemborde, Colombes
Léonard de Vinci, Guigneville	Pasteur, Créteil
Léopold-Sédar Senghor, Corbeil-Essonnes	Paul Bert, Cachan
Les Bons Raisins, Rueil-Malmaison	Paul Bert, Malakoff
Les Bouvets, Puteaux	Paul Bert, Savigny-sur-Orge
Les Bruyères, Courbevoie	Paul Éluard, Brétigny-sur-Orge
Les Chenevieux, Nanterre	Paul Éluard, Sainte-Geneviève-des-Bois
Les Dînes Chiens, Chilly-Mazarin	Paul Éluard, Vigneux-sur-Seine

Paul Fort, Courcouronnes
 Paul Fort, Montlhéry
 Paul Klee, Thiais
 Paul Landowski, Boulogne-Billancourt
 Pierre Brossolette, Châtenay-Malabry
 Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne
 Pierre de Ronsard, Paray-Vieille-Poste
 Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés
 Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne
 Pierre Mendès-France, Marcoussis
 République, Nanterre
 Robert Doisneau, Itteville
 Robert Doisneau, Montrouge
 Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne
 Roland Garros, St-Germain-lès-Arpajon
 Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges
 Romain Rolland, Bagneux
 Romain Rolland, Le Plessis-Robinson
 Rosa Luxemburg, Lisses
 Rosa Parks, Villabé
 Saint-Exupéry, Marolles-en-Hurepoix
 Saint-Exupéry, Vanves
 Saint-Exupéry, Vincennes
 Simone de Beauvoir, Créteil
 Simone Veil, Mandres-les-Roses
 Sonia Delaunay, Grigny
 Thomas Masaryk, Châtenay-Malabry
 Unité centrale de production
 de Rueil-Malmaison
 Victor Hugo, Créteil
 Victor Hugo, Issy-les-Moulineaux
 Victor Hugo, Nanterre
 Voltaire, Asnières-sur-Seine
 Willy Ronis, Champigny-sur-Marne
 Yves du Manoir, Vaucresson

**Communautés d'agglomération
 et de communes (24)**

CA Aéroport du Bourget
 CA Argenteuil-Bezons
 CA de la Brie francilienne
 CA de Cergy-Pontoise
 CA Deux Rives de Seine
 CA Est Ensemble
 CA Évry Centre Essonne
 CA Grand Paris Seine Ouest
 CA des Hauts-de-Bièvre
 CA de Mantes-en-Yvelines
 CA de Marne-la-Vallée - Val Maubuée
 CA Plaine Commune
 CA du Plateau de Saclay
 CA Roissy Porte de France
 CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
 CA Sud de Seine
 CA du Val de Bièvre
 CA du Val d'Yerres
 CA Val et Forêt
 CC de l'Arpajonnais
 CC Charenton-le-Pont - Saint-Maurice
 CC des Deux fleuves
 CC de Seine École
 SAN du Val d'Europe

Communes

Seine-et-Marne (14)

Bailly-Romainvilliers
Coupvray
Courtry
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Nemours
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy

Yvelines (27)

Andrézy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Cernay-la-Ville
Chatou
Le Chesnay
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir

Rocquencourt
Saint-Cyr-l'École
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

Essonne (54)

Athis-Mons
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Chatel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Courcouronnes
Égry
Épinay-sur-Orge
Étiolles
Évry
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Juvisy-sur-Orge
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montgeron
Montlhéry

Morangis
Morigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Yon
Saulx-les-Chartreux
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varennes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

Hauts-de-Seine (30)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Bourg-la-Reine
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches

Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis (24)

Aubervilliers
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Raincy
Romainville

Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Vaujours
Villemomble
Villetaneuse

Val-de-Marne (28)

Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Charenton-le-Pont
Chevilly-Larue
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice
Thiais
Valenton
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Val-d'Oise (29)

Argenteuil
Baillet-en-France
Bouffémont
Cergy
Cormeilles-en-Parisis
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Écouen
Enghien-les-Bains
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Groslay
Louvres
Margency
Menucourt
Montlignon
Montsoult
Puisieux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Witz
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Le Thillay
Vauréal
Villiers-le-Bel

Conseils généraux (5)

Yvelines
 Essonne
 Hauts-de-Seine
 Val-de-Marne
 Val-d'Oise

Conseil régional (1)

Île-de-France

EPCI sans fiscalité propre (13)

Cimetière intercommunal des Joncherolles
 Cimetière intercommunal de Valenton
 Sidoresto
 SIEVD de Rungis
 SigEIF
 Siom de la vallée de Chevreuse
 Sips
 Sivom de La Boucle
 Sivos des communes de Forges
 et de La Grande Paroisse
 Sivu Co.cli.co
 Stade nautique de Châtillon-Malakoff
 Syndicat intercommunal piscine
 de Saint-Germain-en-Laye
 Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

Établissements de santé (64)

Blanchisserie inter-hospitalière
 de Seine-et-Marne
 Blanchisserie inter-hospitalière
 de Saint-Germain-en-Laye
 Cash de Nanterre
 Centre de gérontologie Les Aulnettes
 Centre départemental Enfants et Familles
 Centre hospitalier d'Arpajon
 Centre hospitalier de Carnelle
 Centre hospitalier de Coulommiers
 Centre hospitalier de Fontainebleau
 Centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge
 Centre hospitalier de La Mauldre
 Centre hospitalier Léon Binet
 Centre hospitalier Les Murets
 Centre hospitalier de Marne-la-Vallée
 Centre Hospitalier de Montereau
 Centre hospitalier général de Nemours
 Centre hospitalier de Rambouillet
 Centre hospitalier Roger Prévot
 Centre hospitalier Sainte-Anne
 Centre hospitalier Stell
 Centre hospitalier Sud Essonne
 Centre hospitalier Sud francilien
 Centre hospitalier Théophile Roussel
 Centre hospitalier du Vexin
 CHI de Jouarre
 CHI de Meulan Les Mureaux
 CHI des Portes de l'Oise
 CHRS L'Équinoxe
 Ehpad Amodru
 Ehpad Arthur Vernes
 Ehpad Au coin du feu
 Ehpad d'Ablis
 Ehpad de Crécy-la-Chapelle
 Ehpad de La Cité verte
 Ehpad Degommier

Ehpad des bords de Marne et de l'Abbaye
 Ehpad du Parc
 Ehpad Fondation Aulagnier
 Ehpad Gaston Monmousseau
 Ehpad Hautefeuille
 Ehpad La Pie voleuse
 Ehpad Le Manoir
 Ehpad Le Marais
 Ehpad Les Tamaris
 Ehpad Lumières d'automne
 Ehpad Marguerite Renaudin
 Ehpad résidence File-Étoupe
 Ehpad public Richard
 Ehpad Sainte-Émilie
 Établissement de santé Maison Blanche
 Établissement médico-social public
 La Chocolatière
 Établissement public de santé Érasme
 Établissement public de santé
 de Ville-Évrard
 Établissement gériatrique de Tournan
 Fondation Roguet
 Fondation Vallée
 Hôpital de Houdan
 Hôpital de Mantes-la-Jolie
 Hôpital de pédiatrie et de rééducation
 de Bullion
 Hôpital gériatrique de Plaisir-Grignon
 Institut Le Val Mandé
 La Seigneurie
 Les Abondances
 SEGA (Service public essonnien
 Grand Âge)

Établissements publics (12)

Chambre des métiers et de l'artisanat
 de Seine-Saint-Denis
 Eau de Paris
 École nationale supérieure des métiers
 de l'image et du son (Fémis)
 ESAT Marsoulan
 La Ferme du Buisson
 La Scène Watteau
 SDIS de l'Essonne
 SDIS des Yvelines
 SIVOM de la région de Chevreuse
 Université Évry Val d'Essonne
 Université de Cergy-Pontoise
 Université d'Orsay Paris Sud

Organisme privés (12)

ACPPAV
 AFMAE - CFA des métiers de l'aérien
 AFORP
 AFUNA - CFA Sup 2000
 CEFAA Villepinte
 CFA de la pharmacie (ACPPP)
 Chambre syndicale des fleuristes IDF -
 École de Paris
 Faculté des métiers de l'Essonne
 FCMB - ECAP IDF
 Fédération nationale des collectivités
 concédantes et régies (FNCCR)
 IFPM
 Immobilier Diffusion - Copropriété
 du 64 bis, rue de Monceau

GROUPEMENT
DE COMMANDES **GAZ**
et efficacité énergétique

Sigeif

64 BIS, RUE DE MONCEAU. 75008 PARIS. TÉL. 01 44 13 92 44. www.sigeif.fr